

Permis... pas permis ? Bâtiments et constructions

Comme chaque année, nous rappelons que l'article 103 de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) stipule que toute nouvelle construction ou toute modification ou transformation apportée à un bâtiment existant, doit être annoncée à la Municipalité qui statuera sur le type de procédure à appliquer. Le règlement des constructions, que vous trouverez sur le site internet de la commune (www.genolier.ch) ou le secrétariat communal peuvent vous guider dans les démarches à entreprendre.

La municipalité rappelle qu'un diagnostic amiante est exigé pour toute transformation ou démolition de bâtiment dont la construction est antérieure à 1991, selon l'article 103a. Les contrevenants peuvent être poursuivis (art 130LATC).

Cartes journalières CFF

Voir les disponibilités des cartes sur notre site internet www.genolier.ch, réservations par téléphone au 022 366.86.30, mail greffe@genolier.ch, ou en passant au greffe municipal. Fr. 45.-/carte. – paiement cash ou par Twint.

Votations

Suite à la modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques, la fermeture du bureau de vote et le délai pour le dépôt des enveloppes de transmission sont désormais fixés à 11h. Le local de vote, situé à la salle du 700^{ème} – route de la Cézille 2 – est ouvert de 10h à 11h.

App « Guichet mobile »

Le Guichet Mobile de « Région de Nyon » est un point d'information proposant diverses prestations de mobilité pour les habitants du district. La Municipalité a décidé d'offrir ce service à ses habitants.

Collecte de vêtements

Aux éco-points et au Centre de tri, ce sont 6742 kilos de vêtements qui ont été récoltés par Texaid et Textura. Le recyclage et le bénéfice de ces ramassages vont à des œuvres caritatives. Merci de votre contribution.

Vaudloisirs

1 mois, 4 week-ends en transports publics dans le canton de Vaud dès Fr. 19.--. Toutes les infos sur vaudloisirs.ch.

Région de Nyon

La troisième édition des Mérites sportifs régionaux a remis huit récompenses lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Gland.

Nos félicitations vont à 2 athlètes de Genolier : Sportive de l'année :

Alexia Pricam spécialiste de triathlon longue distance.

Elle s'est qualifiée aux mondiaux 2022.

Sportif de l'année :

Luca Luberti triathlète, lauréat du mérite sportif 2020 en catégorie « espoir ».

Il a continué d'évoluer dans sa discipline.

NUMERO 1

Avril 2022

A agender :

Le 21 mai

Fête de la nature au Bois de Chênes

Mercredi 18 mai

(à confirmer)
Sortie des aînés



Naissances :

Bienvenue à :

Ayana Nsanzineza
née le 7 décembre 2021

Ava Espasandin
née le 16 février

Mayla de Szy
née le 17 février

Daniel Kolochenko
né le 22 février

Du nouveau au sein de l'administration communale

Nous avons accueilli, début janvier, une adjointe au greffe municipal en la personne de Madame Nathalie Agier ainsi qu'une nouvelle boursière, suite au départ de Madame Catherine Lambert, en la personne de Madame Irina Ravalimanana.



Madame Virginie Boscardin a rejoint le contrôle des habitants suite au départ de Madame Marta Dios Steineman. A l'occasion d'un apéritif, nous avons remercié Marta pour son engagement durant les 6 années écoulées.

Nous souhaitons la bienvenue à ces trois nouvelles personnes qui sont encadrées par Madame Danielle Jayet, notre fidèle et dynamique secrétaire municipale.



« Ados Centre »



Le responsable du Centre de Jeunes « Ados Centre » à Genolier et la Travailleuse sociale de Proximité lancent une enquête auprès des jeunes de 14 à 18 ans des cinq communes.

N'hésite pas à scanner ce QR-code pour participer. Les données seront récoltées durant ce printemps.

Conseil communal

Décisions prises le 17 mars

1. **Acceptation du préavis N° 11/2021** concernant une demande de crédit de Fr. 46'500.— TTC en vue de financer les travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux de ruissellement à proximité de la salle commune Le Gossan
2. **Refus du préavis N° 12/2021** concernant une demande de crédit supplémentaire de Fr. 71'000.— TTC destiné à l'amélioration des installations liées à la mise aux normes du terrain de football
3. **Acceptation du préavis N° 13/2022** concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'310 m² et le chalet qui y est construit, située à La Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de Fr. 650'000.— TTC.

Appel à candidature

Le TRAC (Théâtre, Revue, Animation, Chanson), groupe de théâtre amateur de Genolier vient de fêter ses 25 ans.

Un renouveau aujourd'hui est nécessaire. Il est indispensable de se moderniser pour pouvoir poursuivre cette belle aventure. Pour cela, nous souhaitons une nouvelle vision du spectacle vivant, de nouvelles idées, une nouvelle approche de l'écriture, du chant et de la danse.

Si vous pensez pouvoir nous épauler dans ces différents domaines, vous êtes les bienvenus.

N'hésitez pas à contacter :



Jacky Foureau
+33 771 173 781
Béatrice Gonckel
079 882 99 84

Recherche de bénévoles

L'Association des Chauffeurs bénévoles Nyon-Gland recherche activement de nouveaux chauffeurs. Vous avez un peu de temps à donner, contactez-les ! 022 361 00 37



Charte des Jardins

La Commune a décidé d'adhérer à la « Charte des Jardins ».

Ce document propose 10 bonnes pratiques à adopter pour favoriser la nature dans un jardin. Ce n'est pas une liste d'exigences à remplir pour obtenir un label qui sera contrôlé, ni un document juridique.

En adhérant à la Charte des Jardins, vous prenez l'engagement moral de faire évoluer votre jardin en respectant l'esprit de la Charte et en appliquant petit à petit les bonnes pratiques. Pas besoin de faire tout juste du premier coup, l'important c'est de s'améliorer. En contrepartie, vous bénéficierez du soutien de quelqu'un ou de votre commune pour vous aider à progresser.

Une séance d'information vous sera prochainement proposée.

www.charte-des-jardins.ch



Conseil environnement

Privilégier les produits locaux

Nous avons de la chance d'avoir, pas loin de chez nous, de très bons producteurs locaux.

Nous pouvons ainsi nous approvisionner de fruits, légumes, farine, œufs, lait, fromage, viande, poisson, etc. de très bonne qualité dans un rayon de moins de 10 km. En plus de soutenir l'économie locale, vous privilégiez ainsi les circuits courts et limitez les transports. Vous êtes en contact direct avec le producteur. N'est-il pas agréable de savoir d'où vient ce que l'on mange et comment cela a été cultivé/élevé ? Les fruits et légumes locaux de saison sont généralement aussi bien meilleurs en goût car ils sont récoltés mûrs contrairement à ceux importés. En mangeant de saison, vous allez (re)découvrir certains légumes de chez nous : panais, navet, rutabaga, salsifis, etc. et je vous promets que vous allez encore plus apprécier certains fruits et légumes en saison !

Chaque écogeste a sa valeur. Nous comptons sur vous.

Charline Daujat-intendante au Bois-de-Chênes

Quand et où tenir son chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année

- Réserve naturelle protégée
- Site de protection de la faune sauvage
- Pâturage occupé par du bétail

